

La Picardie dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Picardie
- Au sein de la Préfecture de région Picardie, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. *Roiter*, CCE, Documentation française/D. *Vienney*, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. *Bénard*, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. *Breton*

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. *Koechlin*, p.7 Campagne, Campagne/Saustier, p.10 et 11 Conseil régional/C. *Jacquot*, p. 12 et 13 Conseil régional/F. *Delahaye*.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Les politiques régionales de l'Union européenne | 2 |
| La Picardie, région d'Europe | 7 |
| Le soutien de l'Union européenne | 9 |
| - La nouvelle donne pour 1994-1999 | |
| - 546 millions de francs pour la Picardie entre 1989 et 1993 | |
| La participation aux autres politiques européennes | 13 |
| - Favoriser la formation des jeunes | |
| - Promouvoir le patrimoine et la culture | |
| - Mobiliser les entreprises aux enjeux européens | |
| Les perspectives de développement pour 1994-1999 | 15 |

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

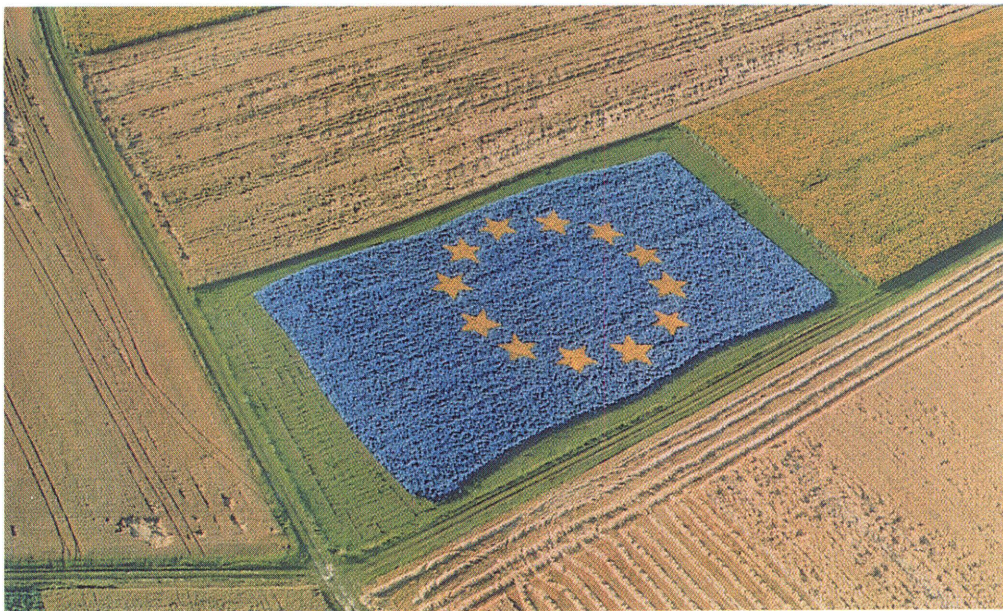
- **L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- **L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)**. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- **L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

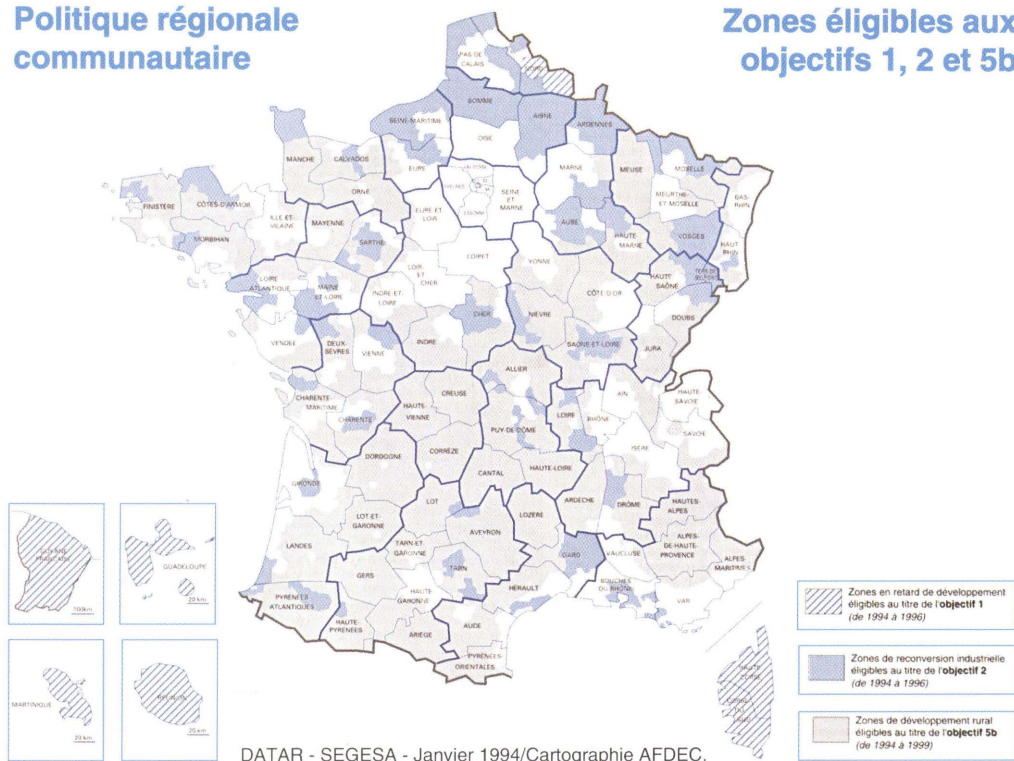
| OBJECTIFS | MISSIONS | TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE | DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP | CRITÈRES D'INTERVENTION |
|-------------|--|--|---|---|
| Objectif 1 | Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement | Territoires du Hainaut, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion | 15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99 | Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire |
| Objectif 2 | Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel | Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹ | 12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99 | 3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel |
| Objectif 3 | chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail | Ensemble du territoire | 20 mds ff FSE 1994-99 | |
| Objectif 4 | Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production | Ensemble du territoire | | |
| Objectif 5a | L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune | Ensemble du territoire | 11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99 | |
| Objectif 5b | Développement et ajustement structurel des zones rurales | Tout ou partie du territoire de 18 régions ² | 15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99 | 2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement |

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Comme en témoignent les cathédrales, les collégiales, les basiliques et les autres monuments architecturaux qui parsèment son territoire, la Picardie s'appuie sur un riche héritage culturel, incarné par ses grands hommes, parmi lesquels Racine, la Fontaine et Alexandre Dumas. C'est en partie grâce à cette identité culturelle que le sentiment d'appartenance à une communauté régionale est fortement ancré dans la population, et ceci malgré la proximité de l'Île-de-France au Sud.

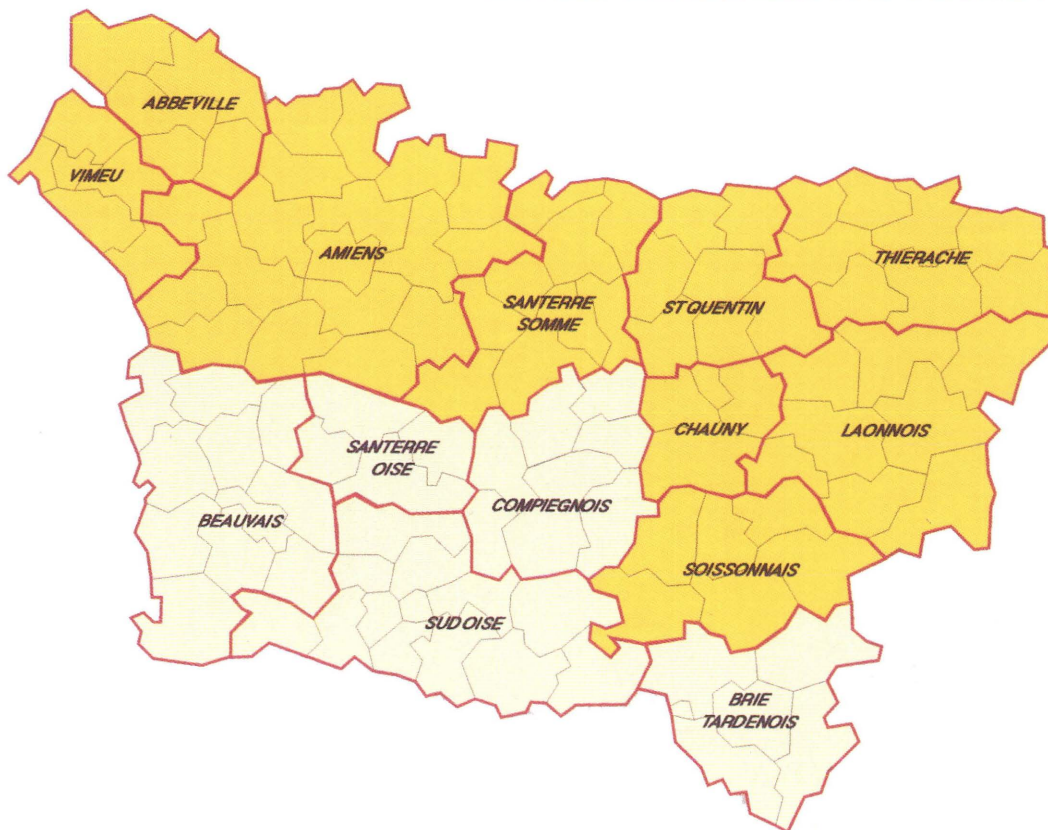
La présence francilienne est néanmoins à l'origine de certains problèmes pour la région. En effet, alors que l'Oise subit un phénomène de "banlieurisation" de la région parisienne, de nombreuses communes inférieures à 5 000 habitants sont touchées par le dépeuplement. La Picardie dispose pourtant d'une population jeune et d'une natalité plus élevée que la moyenne nationale, mais celle-ci est compensée par le courant migratoire vers l'Île-de-France d'une jeunesse en quête d'emplois et de formations. De ce fait, le secteur tertiaire, qui rassemble à peine plus de 50% des emplois (au lieu de 62 en moyenne nationale) souffre d'un déficit d'emplois qualifiés en raison, notamment, des difficultés du système de formation, malgré les efforts de Compiègne et son Université.

La spécificité agricole picarde est sans équivoque : premier producteur français de betteraves à sucre, grand fournisseur de céréales, avec 40% de sa surface agricole consacrée à la culture du blé tendre, la Picardie possède une agriculture moderne composée d'exploitations concentrées et fortement mécanisées. Elle s'ouvre également aux nouvelles industries comme celle des bio-carburants et s'oriente en grande partie vers l'agro-alimentaire, avec des usines de seconde et troisième transformation.

C'est dans l'industrie que la situation économique est la plus délicate. Ce secteur très développé représente près de 40 % des emplois régionaux mais conserve un profil traditionnel principalement appuyé sur l'équipement automobile (Chausson 2490 emplois, Goodyear 1500 emplois), la carrosserie, la parachimie et les cosmétiques. Avec une forte implantation de firmes étrangères, la région bénéficie pourtant de l'attractivité du bassin parisien et, au Nord, d'une zone de 80 millions de consommateurs, qui joue un rôle moteur dans son développement.

La Picardie doit aujourd'hui sortir de la crise économique : son taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale dans presque tous

RÉGION DE PICARDIE ZONES ELIGIBLES A L'OBJECTIF 2



 BASSINS D'EMPLOI ELIGIBLES A L'OBJECTIF 2
DES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

ses départements et de nombreuses fermetures d'établissements frappent dans les secteurs industrialisés. Elle peut néanmoins prétendre à un redressement en tirant parti des opportunités que lui offre sa situation. En effet, le TGV, le tunnel sous la Manche et la réalisation du marché unique placent la Picardie dans un contexte favorable à une redynamisation. De plus, elle dispose d'un réservoir de jeunes actifs qu'il conviendra de fidéliser par le perfectionnement des systèmes scolaire et universitaire.

La situation économique sur les trois départements n'est cependant pas identique ; en effet,

l'Aisne et la Somme souffrent plus particulièrement de problèmes structurels liés au déclin du secteur industriel alors que l'Oise, limitrophe de la région parisienne, est entraînée par son développement.

C'est pour tenir compte de ces diversités territoriales que les politiques régionales communautaires interviennent en Picardie sur plusieurs axes de développement et en fonction d'un zonage en priorité orienté vers les zones les plus fragiles, afin de multiplier leurs chances de redressement économique.

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ LA NOUVELLE DONNE POUR 1994-1999

Pour la prochaine phase de l'intervention des fonds structurels (FEDER, FSE), la Picardie dispose d'une extension des zones bénéficiaires. En effet, l'objectif 2, destiné à reconverter les zones en déclin industriel, qui recouvrait déjà l'ensemble du territoire de la Somme, s'adresse, dans l'Aisne, au Laonnois en plus des quatre bassins déjà bénéficiaires. Cet objectif couvre ainsi les deux tiers de la région, l'Oise ainsi que le Brie-Tardenois étant les seuls territoires en dehors du zonage.

Les critères statistiques qui ont servi de base à la définition des zones éligibles ont pris en compte, notamment, la croissance du taux de chômage et la part de l'emploi industriel dans l'emploi total.

Dès lors, l'accroissement des zones aidées par l'Union met en évidence la persistance et

l'aggravation des difficultés de l'économie régionale. 1 018 970 habitants sont aujourd'hui concernés par l'objectif 2 ; ils étaient 900 000 dans les programmes précédents.

Parallèlement à l'augmentation des zones fragiles bénéficiant des aides régionales, et pour répondre à la dégradation de la situation, la Picardie est dotée de financements importants pour les 3 années à venir. Au terme de cette période, le zonage pourra être revu, pour les années 1997 à 1999, en fonction de l'évolution des critères d'éligibilité. En comparant les dotations de 1992 avec celles de 1994, on constate que ces dernières ont quasiment triplé sur la seconde période.

Ces financements constituent la base du futur programme objectif 2 - Picardie qui guidera l'intervention communautaire dans la région. Elle s'enrichit des crédits prévus au contrat de plan Etat-Région. La Communauté, l'Etat et les

| VARIATIONS DES DOTATIONS DES FONDS STRUCTURELS EN PICARDIE (en millions de francs) | | | |
|---|---------------------------|----------------------------|-----------|
| PROGRAMME | DOTATION CEE 1989-1993 | DOTATION CEE* 1994-1996 | VARIATION |
| OBJECTIF 2 | 546,48 | 807,84 | 246% |

1 écu = 6,6 francs (*Non compris les PIC et l'objectif 2 seconde phase)

Collectivités sont ainsi associés à la relance et au redéveloppement des zones en déclin industriel afin de provoquer un réel effet de levier sur l'économie régionale.

La stratégie de développement des grands programmes communautaires en Picardie s'inscrit dans la continuité de celle établie par l'Etat et la Région au sein de ce contrat de plan. L'action communautaire se veut en effet complémentaire et additionnelle de l'action publique nationale et locale.

Les futurs programmes sont préparés par la Préfecture de Région en partenariat avec les Collectivités territoriales et seront adoptés par la Commission européenne avant d'être gérés et mis en oeuvre au niveau régional.

■ 546 MILLIONS DE FRANCS POUR LA PICARDIE ENTRE 1989-1993

Sur les cinq dernières années, différentes actions de soutien aux régions en difficulté ont été mises en application en Picardie à travers six programmes et en fonction du zonage pré-défini.

RECONVERTIR LES ZONES EN DÉCLIN INDUSTRIEL

Le programme opérationnel objectif 2 - Picardie destiné à la reconversion des zones industrielles en déclin, représente près de 8% de l'enveloppe nationale, constituant ainsi le troisième programme français de cet objectif en volume financier, avec environ 1 980 millions de francs au total sur la période 1989-1993, dont 540 millions répartis entre le

FEDER et le FSE. Il est composé de quatre axes principaux d'interventions.

- **l'axe "modernisation des entreprises"** regroupe plusieurs mesures parmi lesquelles des actions d'aide au conseil, de transfert de technologie et d'aide aux investissements productifs. Cet axe a bénéficié à 278 entreprises entre 1990 et 1993 pour 100 millions de francs. Ainsi, en 1992 une entreprise à Origny-Sainte-Benoîte a bénéficié d'une subvention de 7,2 millions de francs afin de réaliser les investissements matériels nécessaires à la production du bio-éthanol à partir du blé et de la betterave.



- **l'axe "développement et attractivité de la région"** vise à favoriser les conditions d'accueil des entreprises en Picardie, prévoit la réhabilitation de friches industrielles, l'amélioration de l'environnement et l'élimination des déchets industriels ainsi que la revalorisation des espaces urbains. A ce

VARIATIONS DES DOTATIONS DES FONDS STRUCTURELS EN PICARDIE

| PROGRAMME | CEE | État | Collectivité | Total |
|--------------------|------|------|--------------|-------|
| Objectif 2 (1) | 35 | 20 | 72,2 | 127,2 |
| Objectif 2 (2) | 47,8 | 21,2 | 103,6 | 172,6 |
| Objectif 2 (total) | 82,8 | 41,2 | 175,8 | 299,8 |

titre, la restauration du canal et de la rivière de la Somme a été financée entre Péronne et Saint-Valéry-sur-Somme grâce à une aide de 3,4 millions de francs du FEDER ; de même, ce fonds a permis la restructuration de la place de l'Hôtel-de-Ville et du parvis de la Collégiale à Abbeville avec une subvention de 3,2 millions de francs. Enfin, la ville d'Amiens a bénéficié d'une subvention du programme objectif 2 pour transformer le centre-ville en zone piétonnière.

- **L'axe "développement du tourisme"**

prévoit l'aménagement de la desserte des zones touristiques de Picardie maritime et la mise en valeur du patrimoine architectural, historique et naturel. On lui doit, entre autres, le financement d'une piste cyclable entre Noyelle et Le Crotoy etc... La réalisation de la dernière tranche de l'itinéraire Bouttencourt-Mers-les-Bains pour mieux desservir la Picardie maritime. Cet axe a également permis la réalisation de **l'Historial de la Grande Guerre à Péronne** et l'aménagement du golf et des espaces publics de la station de Marquenterre.

- **L'axe "formation et recherche"** avec une dotation de 116 millions de francs a prévu quant à lui, des actions de développement de l'Université à Amiens, des actions de renforcement des locaux et des équipements des pôles technologiques d'Amiens et de Saint-Quentin, ainsi qu'une mesure consacrée à l'accueil des chercheurs. A Amiens, la construction d'une bibliothèque universitaire dans le centre-ville a été décidée avec la participation financière du FEDER, ainsi que la prise en compte du transfert de l'UFR de Droit et Sciences



Economiques sur la ZAC Cathédrale avec une subvention de 50 millions de Francs. En outre, le Feder a contribué à l'extension et l'équipement de 36 centres de formation professionnelle.

- **Le Fonds Social Européen** a permis, de son côté, de financer des actions de formation en direction des salariés d'entreprise, des

ingénieurs et des demandeurs d'emploi. Sur la période 1990-1993, le FSE a pris en charge au total 50 000 stagiaires pour un montant de 107 millions de francs, avec deux ambitions : maintenir l'emploi et accompagner les mutations

industrielles auxquelles les entreprises sont confrontées. A titre d'exemple, le Fonds social a financé des actions contribuant à assurer la continuité de l'activité professionnelle des salariés les plus exposés, l'ouverture à Amiens d'une antenne du CNAM, 2 727 actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi, ainsi que la formation de formateurs.

L'APPORT DES INITIATIVES
COMMUNAUTAIRES

En complément du programme de reconversion industrielle objectif 2, la Picardie a bénéficié entre 1992 et 1993 de plusieurs programmes d'initiative communautaire.

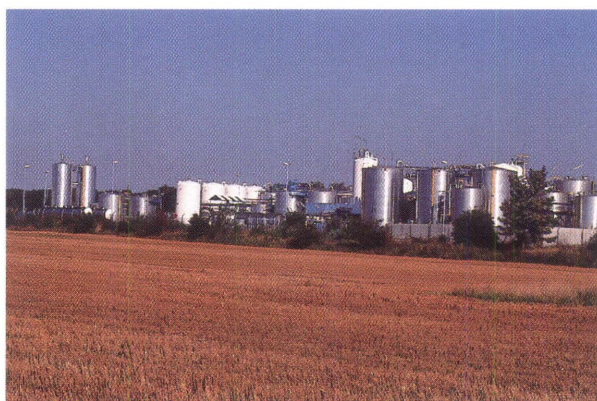
RETEX, destiné à reconvertir les zones dépendantes des industries textiles, a financé un projet d'aide au conseil présenté par l'intersyndicale textile habillement et maille de Picardie et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, en vue de développer l'industrie textile des bassins d'emploi



Historial de Péronne

d'Amiens et de Saint-Quentin, avec une subvention de 1,485 millions de francs du FEDER.

Le PIC **KONVER** intervenant sur les sites d'Amiens, de Compiègne et de l'Aisne, a récemment été lancé en France pour accélérer la reconversion des zones touchées par le déclin des industries de l'armement. Le FEDER intervient dans ce cadre en Picardie pour 17 millions de francs pour un coût total de plus de 33 millions de francs.



Trois autres programmes régionaux visent principalement à développer des actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle :

- Le programme **NOW** qui favorise l'insertion professionnelle des femmes et qui a financé le projet " Dialog Villages " à Roupy, destiné à promouvoir la création d'activités en zones rurale sur les thèmes du tourisme, du textile et de l'artisanat, en

partenariat avec une coopérative en Grèce et une contribution du FSE de 900 000 francs.

- Le PIC **HORIZON** qui aide à l'insertion professionnelle des handicapés et vise à améliorer la qualification des personnes en difficulté ;

- Enfin, le PIC **EUROFORM** destiné à promouvoir les nouvelles qualifications, a financé deux projets en Picardie pour un montant de 200 000 francs.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Parallèlement aux actions régionales financées par les fonds structurels, qui n'interviennent que sur des zones délimitées, certaines politiques communautaires viennent renforcer les liens unissant les citoyens européens, et les aider à tirer parti des multiples possibilités que leur offre l'Union européenne. La Commission a ainsi mis en place des programmes d'action qui accompagnent chaque politique et interviennent sur tout le territoire de la région.

■ FAVORISER LA FORMATION DES JEUNES

En Picardie, l'Union européenne finance des projets de coopération entre les collectivités, les entreprises et les universités d'Europe, leur permettant de développer la solidarité entre les régions, les villes et leurs habitants. Le programme **ERASMUS** qui vise à une plus grande mobilité des jeunes étudiants en Europe et le programme **LINGUA**, en faveur du perfectionnement des langues européennes, ont financé les études de 140 étudiants picards en-dehors de leur pays d'origine. ERASMUS a également permis un échange entre 15 étudiants de l'Université de technologie de Compiègne et du Cranfield Institute of Technology au Royaume-Uni, pour une période de 10 à 11 mois.

De même, l'Action **Jean Monnet** destinée à favoriser l'enseignement universitaire sur l'intégration européenne, a financé un cours permanent d'économie européenne à l'École supérieure de commerce et d'administration des entreprises d'Amiens et un cours de sciences politiques axé sur les enquêtes sociologiques européennes à l'Université de Picardie.

Grâce au programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologies, **COMETT**, 42 étudiants de Picardie ont effectué un stage dans une entreprise d'un Etat membre. Huit entreprises de la région et

11 universités ou établissements supérieurs ont été mobilisés sur ce programme. Enfin le programme **PETRA**, consacré à la formation et la préparation des jeunes à la vie adulte et professionnelle, a permis à plusieurs jeunes travailleurs de bénéficier d'une formation professionnelle dans un autre Etat membre de l'Union.



Université de Compiègne

■ PROMOUVOIR LE PATRIMOINE ET LA CULTURE

Afin d'encourager la sauvegarde de sites culturels européens, la Communauté européenne a lancé en 1993 un programme d'action intitulé "**Soutien aux projets de conservation du patrimoine architectural européen**". En Picardie, ce programme a financé la restauration du Parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville, en contribuant à la reconstitution de la végétation et à la remise en état des éléments architecturaux.

Dans le cadre du soutien communautaire aux Festivals de films, le Festival du Film Jeune Public de Laon a obtenu en 1993 une subvention de 165 000 francs et de 90 000 francs en 1994 ; parallèlement, le Festival International du Film d'Amiens recevra pour 1994 une subvention de 90 000 francs.

■ MOBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX EUROPEENS

Dans le cadre du programme **INTERPRISE**, l'Agence Régionale d'Exportation a organisé, en avril 1994, une rencontre d'entreprises européennes du secteur de l'environnement. Cette opération a bénéficié d'une aide de 330 000 francs.

Une PME picarde spécialisée en inertage de déchets industriels hautement toxiques est coordonnateur d'un projet **BRITE-EURAM** avec des partenaires allemands et italiens. Cette opération bénéficie d'un financement global de 5 900 000 francs sur trois ans.

■ S'INVESTIR DANS LES PROGRAMMES DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

Dans le domaine de la recherche et des technologies, la Commission européenne a mis en place le programme stratégique de recherche et développement **ESPRIT**, destiné aux technologies de l'information, qui a financé en Picardie huit projets pour un montant de plus de 20 millions de francs.

La région a bénéficié sur la période 1987-1992 de 36 contrats de recherche en coopération avec onze Etats de la Communauté, pour un montant de 31 millions de francs provenant du budget de la Communauté.

Par ailleurs, dans le cadre du programme **SPRINT**, la Mairie d'Amiens a obtenu une subvention de 290 000 francs pour mener une étude d'experts européens sur l'implan-

tation d'un centre d'entreprise et d'innovation sur "Europamiens", une extension de la ville regroupant activités économiques, services et logements.

Un centre-relais a été créé dans le cadre du programme **VALUE** avec un financement de 1,6 million de francs sur deux ans (1993-1994). Cette opération a été coordonnée par la Picardie en association avec les régions Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne et Ile-de-France. Cette structure est destinée à permettre une meilleure exploitation des résultats de la recherche et à aider les porteurs de projets à répondre aux programmes européens de RDT.

Enfin, le programme d'aide aux technologies pour la maîtrise de l'énergie **THERMIE**, a permis de réaliser, à Compiègne, une opération d'intérêt communautaire d'un montant de 8 millions de francs.

Au total, la Communauté a investi plus de 50 millions de francs afin d'aider les citoyens et les entreprises à mieux s'intégrer dans l'Union européenne. Ces différentes actions, certes moins dotées financièrement que les programmes régionaux des fonds structurels européens, ont néanmoins une importance considérable pour la réalisation de la cohésion économique et sociale, dans la mesure où elles renforcent les coopérations entre acteurs européens et où elles multiplient leurs chances de réussite au sein du marché unique.

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR 1994-1999

Globalement, les programmes des politiques régionales communautaires de développement seront reconduits pour la prochaine période 1994-1999, avec une application territoriale étendue et des crédits plus importants (la dotation pour l'objectif 2 est connue, elle dépassera 800 millions de francs). Ils seront établis en partenariat entre la Communauté, l'Etat et les Collectivités territoriales, après un bilan socio-économique de la zone, l'évaluation de l'impact des actions engagées sur la période précédente et la définition d'une stratégie adaptée à la nouvelle conjoncture.

De nombreuses possibilités de développement existent donc sur cette période pour l'ensemble des acteurs régionaux, qui trouveront dans les nouveaux programmes des fonds structurels, des soutiens adaptés à la réalisation de leur projet de développement.

Dans la perspective de la cohésion économique et sociale européenne, indispensable à la réalisation de l'Union Economique et Monétaire, l'ensemble du dispositif de soutien régional doit permettre de maintenir et de créer des emplois, en relançant l'économie picarde et en accélérant la mutation de cette région en quête d'un nouveau souffle.

“ Cette Europe pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. ”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DYONISOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Picardie

11, Mail Albert 1er
BP 2616
80026 Amiens Cedex
Tél : (16) 22 97 37 37
Fax : (16) 22 92 73 11

Préfecture de région de Picardie

51, rue de la République
80020 Amiens Cedex
Tél : (16) 22 97 80 80
Fax : (16) 22 92 13 98

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

6 rue Debray
80020 Amiens Cedex
Tél : (16) 22 33 80 80
Fax : (16) 22 33 80 99

Centre Régional d'Information Jeunesse

56, rue du Vivier
80041 Amiens
Tél : (16) 22 91 21 31
Fax : (16) 22 92 68 04

Euro Info Centre Picardie

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
36, rue des Otages
80037 Amiens Cedex
Tél : (16) 22 82 80 93
Fax : (16) 22 91 29 04

Correspondant BC-Net

Euro Info Centre (mêmes coordonnées)
M. Serge Renaud
Tél : (16) 22 80 06 45
Fax : (16) 22 91 29 04

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34